

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dix-huitième session du Comité pour les plantes
Buenos Aires (Argentine), 17 – 21 mars 2009

PLATEFORME INTERGOUVERNEMENTALE SCIENTIFIQUE ET
POLITIQUE SUR LA BIODIVERSITE ET LES SERVICES ECOSYSTEMIQUES

Le rapport ci-joint a été préparé par le Directeur exécutif du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement et est soumis par le Secrétariat*.

* *Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.*

UNEP/GC.25/15



**Conseil d'administration
du Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.: Générale
19 novembre 2008

Français
Original : Anglais



**Vingt-cinquième session du Conseil d'administration/
Forum ministériel mondial sur l'environnement**
Nairobi, 16–20 février 2009
Points 4 a) et 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Questions de politique générale : état de l'environnement : suivi de la mise en œuvre
des résultats des sommets des Nations Unies et des principales réunions intergouvernementales,
y compris les décisions du Conseil d'administration**

**Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la
biodiversité et les services écosystémiques**

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Le présent rapport est présenté au Conseil/Forum à sa vingt-cinquième session en application des recommandations émises par la réunion intergouvernementale et multipartite spéciale pour une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, qui s'est tenue à Putrajaya (Malaisie) du 10 au 12 novembre 2008. Il contient des propositions de mesures sur le processus à suivre pour l'examen de la création de cette plateforme.

* UNEP/GC/25/1.

K0842662 020109

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Les participants sont priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

I. Mesures suggérées par le Conseil

1. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être envisager d'adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil d'administration,

Rappelant ses principales fonctions et responsabilités énoncées dans la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale du 15 décembre 1972, aux termes de laquelle le Conseil d'administration est chargé, entre autres, d'encourager les milieux scientifiques internationaux compétents et d'autres milieux professionnels à contribuer à l'acquisition, à l'évaluation et à l'échange de connaissances et d'informations sur l'environnement, et selon qu'il conviendra, aux aspects techniques de la formulation et de la mise en œuvre des programmes relatifs à l'environnement dans le cadre des organismes des Nations Unies,

Notant l'Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire et le processus en assurant le suivi, le Processus consultatif vers un Mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité, et la décision IX/15 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique,

Notant également les résultats de la réunion intergouvernementale et multipartite spéciale pour une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, qui s'est tenue à Putrajaya (Malaisie) du 10 au 12 novembre 2008,

Exprimant sa gratitude au gouvernement malaisien pour avoir accueilli ladite réunion,

Reconnaissant le besoin de renforcer et d'améliorer l'interface entre les sciences et les politiques dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques pour le bien-être de l'humanité, notamment le besoin d'étudier la possibilité d'établir une nouvelle plateforme scientifique et politique,

Ayant examiné le rapport du Directeur exécutif,¹

1. *Invite* les gouvernements et les organisations concernées à continuer d'explorer les mécanismes susceptibles d'améliorer l'interface entre les sciences et les politiques dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques visant au bien-être et au développement durable de l'humanité, qui pourrait inclure des éléments d'alerte rapide, d'évaluation multi-échelle, d'information sur les politiques et de renforcement des capacités;

2. *Prie* le Directeur exécutif de mener une nouvelle fois une action en soutien aux efforts déployés par les gouvernements et les organisations concernés pour explorer les mécanismes susceptibles d'améliorer l'interface entre les sciences et les politiques dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques visant au bien-être humain et au développement durable de l'humanité;

3. *Prie également* le Directeur exécutif d'organiser, aux fins énoncées dans le paragraphe 2 ci-dessus, une deuxième réunion intergouvernementale et multipartite pour une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires;

4. *Invite* les gouvernements et les organisations en mesure de le faire à fournir des ressources extrabudgétaires à l'appui du processus susmentionné.

¹ UNEP/GC/25/15.

II. Contexte

2. L'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire a démontré que l'humanité a provoqué, au cours des cinquante dernières années, une perte de biodiversité et un déclin des services écosystémiques qui sont sans précédent dans l'histoire. En effet, 60% des 24 services écosystémiques évalués sont en déclin, et une dégradation plus grave est prévisible si des mesures ne sont pas prises dans l'immédiat. Cela se répercuterait en premier lieu, mais pas uniquement, sur le développement des pays en développement.

3. Les connaissances scientifiques sur les relations entre la biodiversité, les services écosystémiques et le bien-être humain ont remarquablement progressé depuis l'achèvement de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire en 2005. La mise en place d'une plateforme internationale scientifique et politique plus solide n'en demeure pas moins nécessaire pour que les nouvelles connaissances scientifiques se traduisent par des mesures politiques précises aux niveaux appropriés.

4. L'actuelle interface entre les sciences et les politiques dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques comprend un certain nombre de programmes, d'organisations, de mécanismes et de processus nationaux et internationaux. Les accords multilatéraux sur l'environnement touchant à la biodiversité et aux écosystèmes contiennent, par exemple, des dispositions relatives à la coopération scientifique et technique. Ils pourraient toutefois contribuer davantage à la prise de décisions aux niveaux appropriés s'il existait une plateforme intergouvernementale en mesure de fournir un cadre scientifiquement rationnel, uniforme et cohérent pour faire face aux évolutions de la biodiversité et des services écosystémiques.

5. Le rapport élaboré par l'Agence européenne pour l'environnement intitulé « Signaux précoces, leçons tardives : le principe de précaution 1896–2000 », décèle un écart entre les résultats des travaux scientifiques et les réponses apportées sur le plan politique. Il est donc nécessaire de créer un mécanisme chargé de transmettre en temps utile les résultats des travaux de la communauté scientifique dont la communauté politique a besoin, et inversement.

6. La consultation vers un Mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité et la Stratégie mondiale pour le suivi de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire témoignent d'une large convergence de vues sur la nécessité de mettre en place une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. Cela a été corroboré par la décision IX/15 prise par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à sa neuvième session, tenue en mai 2008, qui a accueilli avec satisfaction l'initiative du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement de convoquer une réunion intergouvernementale et multipartite spéciale à composition non limitée pour examiner la possibilité de mettre en place une interface internationale efficace entre la science et la politique dans le domaine de la biodiversité, des services écosystémiques et du bien-être humain, d'inviter les Parties à s'assurer que les experts scientifiques et politiques appropriés étaient en mesure d'y participer, et d'encourager la participation d'experts représentant diverses régions et disciplines.

III. Processus

7. En octobre 2007, lors de l'atelier sur le suivi de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, les partenaires ont estimé que le processus consultatif vers un Mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité devrait tenir compte des résultats de ce suivi. Une déclaration allant dans ce sens a été présentée par les partenaires participant au suivi de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire soumise à la réunion du Comité de pilotage international du Mécanisme, qui s'est tenue à Montpellier (France) en novembre 2007.

8. La déclaration adoptée à l'issue de cette réunion invite le Directeur exécutif du PNUE à organiser une réunion intergouvernementale chargée d'étudier la possibilité de regrouper le Processus de suivi de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire et le Processus consultatif du Mécanisme international, et d'envisager la création d'une interface sciences/politiques efficace.

9. Le PNUE a préparé une note conceptuelle décrivant le besoin et les raisons d'être d'une plateforme intergouvernementale et multipartite sur la biodiversité et les services écosystémiques. Le document a été distribué à la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui s'est tenue en mai 2008, et a été présenté au cours d'une réunion organisée en marge de la neuvième réunion.

10. Dans sa décision IX/15, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique accueille avec satisfaction l'initiative du Directeur exécutif du PNUE d'organiser une réunion

intergouvernementale et multipartite spéciale à composition non limitée pour examiner l'instauration d'une telle plateforme et d'inviter les Parties à y envoyer leurs experts scientifiques et politiques.

11. La note conceptuelle a été révisée pour tenir compte des observations communiquées par les gouvernements et les organisations participant à la neuvième réunion de la Conférence, puis envoyée à tous les pays pour examen. S'est alors engagé, par voie électronique, un processus ouvert d'examen par les pairs, qui a duré six semaines. Au total, 588 observations ont été reçues, émanant de 30 pays et 27 organisations. La note conceptuelle a été révisée en conséquence, pour examen par la réunion intergouvernementale et multipartite spéciale pour une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.

IV. Résultats de la réunion intergouvernementale et multipartite spéciale pour une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

12. La réunion intergouvernementale et multipartite spéciale pour une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, qui s'est tenue à Putrajaya (Malaisie) du 10 au 12 novembre 2008, a été organisée par le Directeur exécutif et accueillie par le gouvernement malaisien. Ont participé à la réunion les représentants des pays ci-après : Algérie, Allemagne, Australie, Bangladesh, Belgique, Bénin, Bhoutan, Brésil, Cambodge, Canada, Chine, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Haïti, Honduras, Iran (République islamique de), Irlande, Italie, Japon, Kenya, Kiribati, Libéria, Madagascar, Malawi, Malaisie, Mali, Mexique, Myanmar, Nauru, Népal, Niue, Norvège, Oman, Pakistan, Palau, Panama, Pays-Bas, Philippines, République de Corée, République Tchèque, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du nord, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Iles Salomon, Somalie, Sri Lanka, Soudan, Suède, Suisse, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor oriental, Togo, Turquie, Turkménistan, Vietnam, Yémen et Zambie.

13. Les représentants des organismes des Nations-Unies, secrétariats de conventions et organisations ci-après ont également participé à la réunion : Institut des hautes études de l'Université des Nations Unies, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Groupe consultatif scientifique et technique du Fonds pour l'environnement mondial, Programme des Nations Unies pour le développement, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, Secrétariat de la Convention de Ramsar, Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, Commission européenne, Secrétariat de l'ANASE, Centre de l'ANASE pour la biodiversité, Biodiversity International, Birdlife International, David and Lucile Packard Foundation, Diversitas, Plateforme européenne pour une stratégie de recherche en biodiversité, Réseau mondial d'information sur la biodiversité, Système d'analyse, de recherche et de formation concernant le changement au niveau mondial, Institut du développement durable et des relations internationales, Union internationale des instituts de recherche forestière, Conseil international pour la science, Institut international du développement durable, Mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité, Union internationale pour la conservation de la nature et World Resources Institute.

14. Les participants se sont accordés à reconnaître qu'il y avait un besoin réel de renforcer l'interface entre les sciences et les politiques. A leurs yeux, les principaux domaines de travail que l'on pouvait envisager pour la plateforme ou le groupe étaient : l'alerte précoce et l'analyse prospective; les évaluations multi-échelles; l'information sur les politiques; et le renforcement des capacités. Les participants ont estimé que le Directeur exécutif devrait demander au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement des orientations sur la manière de déterminer la meilleure façon de renforcer l'interface entre les sciences et les politiques. On trouvera une description détaillée des principales conclusions de la réunion dans le résumé du Président, qui est reproduit en annexe au présent rapport, les documents de travail présentés à la réunion ayant été pour leur part publiés sous la cote UNEP/GC/25/INF/32.

V. La voie à suivre

15. Comme suite immédiate à la réunion, le PNUE a été prié d'entreprendre une analyse préliminaire des carences en vue de faciliter les discussions en cours sur les moyens de renforcer

l'interface entre les sciences et les politiques. Le rapport sera présenté au Conseil/Forum en tant que document d'information (UNEP/GC/25/INF/30), et sera ultérieurement révisé et peaufiné.

16. Conformément aux recommandations issues de la réunion, et sous réserve de la décision du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, le Directeur exécutif sera prié de mettre en place un processus pour l'avenir, comprenant l'organisation d'une deuxième réunion intergouvernementale et multipartite pour une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques dans le but de renforcer et d'améliorer l'interface entre les sciences et les politiques dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques en faveur du bien-être humain.

Annexe

Résumé du Président : la feuille de route de Putrajaya

1. A la suite de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, des consultations relatives au Mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité et de la décision IX/15 de la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement a organisé une réunion pour examiner la possibilité d'établir une interface intergouvernementale scientifique et politique efficace sur la biodiversité et les services écosystémiques pour le bien-être et le développement durable de l'humanité.
2. L'importance de la biodiversité et des services écosystémiques, qui connaissent actuellement un déclin significatif et qui sont cruciaux pour le bien-être humain, notamment la réduction de la pauvreté, a été unanimement reconnue. L'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire a démontré que l'humanité a provoqué, au cours des cinquante dernières années, une perte de biodiversité et un déclin des services écosystémiques qui sont sans précédent dans l'histoire. En effet, 60% des 24 services écosystémiques évalués sont en déclin, et une dégradation plus grave est prévisible si des mesures ne sont pas prises dans l'immédiat. Cela se répercuterait en premier lieu, mais pas uniquement, sur le développement des pays en développement.
3. Les documents de la réunion reposaient sur une note conceptuelle préparée par le PNUE et revue par les gouvernements et les parties prenantes.
4. Les participants représentant 78 pays et 25 organisations se sont réunis à Putrajaya (Malaisie) pour discuter du besoin et des modalités d'un renforcement de l'interface entre les sciences et les politiques dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques et, plus particulièrement, de la possibilité d'établir une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.
5. Au cours des trois journées de réunion, on a assisté à un échange de vues très constructif sur le concept, le contenu et la structure de la plateforme envisagée, la réunion en cours étant considérée comme la première étape vers le renforcement de l'interface entre les sciences et les politiques.
6. De l'avis général, il était nécessaire d'améliorer l'interface entre les sciences et les politiques, cette dernière devant utiliser les évaluations et les meilleures connaissances disponibles dans les disciplines pertinentes (notamment, les sciences naturelles, sociales et économiques, y compris le savoir traditionnel et indigène).
7. La plupart des participants ont reconnu que de nombreuses interfaces (mécanismes et processus) nationales et internationales entre les sciences et les politiques existaient à l'heure actuelle dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques. Ils ont souligné la nécessité d'entreprendre une analyse des forces et faiblesses des interfaces existantes et de la coordination entre ces dernières à toutes les échelles spatiales (s'agissant notamment des organes subsidiaires scientifiques et consultatifs des accords multilatéraux sur l'environnement touchant à la biodiversité et des organismes des Nations Unies concernés). L'analyse des carences devrait également étudier la possibilité de renforcer les interfaces existantes et déterminer la valeur ajoutée qu'un nouveau mécanisme débarrassé des faiblesses décelées dans le système actuel apporterait. Les avis ont divergé sur la question de savoir laquelle des déficiences constatées était la plus importante, certains participants estimant qu'il s'agissait de l'absence de processus d'évaluation efficace permettant de fournir des informations et des conseils politiquement pertinents aux diverses conventions touchant à la biodiversité, alors que pour la majorité des participants issus de pays en développement, c'était l'insuffisance du renforcement des capacités.
8. De nombreux participants ont estimé que, pour compléter et améliorer les mécanismes en place, il fallait une plateforme distincte et indépendante des institutions et mécanismes existants. Toutefois, de l'avis d'autres intervenants, il était trop tôt pour juger de la nécessité de créer un nouvel organe indépendant et il convenait d'attendre les résultats de l'analyse des carences.
9. Si, de l'avis général, la plateforme devait être intergouvernementale, divers points de vue ont été émis quant aux modalités de participation des autres parties prenantes.
10. On a fait valoir que tout nouvel organe devrait compléter les mécanismes existants, apporter une valeur ajoutée et, par là même, renforcer les mécanismes actuels. Un certain nombre de participants ont estimé qu'un réseau de réseaux pouvait améliorer la capacité du système actuel.

11. D'aucuns ont appuyé la proposition tendant à faire de la plateforme un organe indépendant mais rattaché à une ou plusieurs organisations existantes (par exemple, le PNUE en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, tels que l'UNESCO). On a également émis l'idée que la plateforme devrait bénéficier à une grande variété de parties prenantes, notamment les diverses conventions touchant à la biodiversité. Selon certains participants, la plateforme devrait être un organe subsidiaire de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à la Convention sur la diversité biologique. La plupart ont toutefois fait remarquer qu'elle pourrait alors difficilement, en tant qu'organe subsidiaire d'une seule convention, satisfaire aux besoins des autres parties prenantes et conventions, un participant ajoutant qu'un seul organe pouvait de toute façon difficilement servir un grand nombre de forums distincts.

12. Il a été largement admis que le rôle de la plateforme scientifique et politique devait être de compiler, d'évaluer et de synthétiser les connaissances scientifiques existantes, identifiant par la même occasion les domaines scientifiques qui nécessitent un approfondissement, et de fournir aux diverses parties prenantes, notamment aux accords multilatéraux sur l'environnement, des informations pertinentes sur le plan politique sans prescrire les mesures politiques à prendre. De l'avis d'un participant, il serait utile de mettre au point un cadre permettant de contextualiser les évaluations actuelles et futures.

13. De nombreux intervenants ont déclaré que l'évaluation devait être indépendante, tout en étant pertinente sur le plan politique, de manière à fournir des informations crédibles et factuelles.

14. D'aucuns ont noté que les évaluations, comme les autres activités, devaient répondre aux besoins, en fonction des demandes formulées par les utilisateurs, certains participants soulignant l'importance des contributions de la communauté scientifique. Les évaluations devraient inclure :

- a) Des évaluations aux niveaux local, national et régional qui seraient encouragées, catalysées et synthétisées, mais pas nécessairement réalisées par la plateforme;
- b) Des évaluations thématiques (portant par exemple sur l'impact des changements climatiques sur la biodiversité au niveau régional);
- c) Des évaluations mondiales (comme l'Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire).

15. Il a été largement admis que les évaluations devaient être soumises à un examen collégial rigoureux.

16. En ce qui concerne le document UNEP/IPBES/1/3 présentant le programme de travail et le budget, on a convenu qu'il serait nécessaire d'adopter un programme de travail et un budget ultérieurement, mais qu'il était encore trop tôt pour les examiner en détail.

17. Certains participants ont relevé l'importance de l'activité 3 a) intitulée « Donner rapidement l'alerte et tirer rapidement les enseignements qui s'imposent » et fait valoir qu'elle constituait un domaine d'activité à part entière, tandis que d'autres ont exprimé l'opinion qu'on pourrait l'intégrer aux processus d'évaluation (activité 3 b)), comme indiqué dans le document UNEP/IPBES/1/3. Un participant a recommandé de faire du renforcement des capacités et de la réalisation d'évaluations les principales activités de tout nouveau mécanisme, plutôt que l'éventail plus large exposé dans ce document, et d'intégrer le renforcement des capacités dans toutes les autres activités.

18. De l'avis général, les activités de la plateforme devraient inclure le renforcement des capacités des pays en développement en matière d'évaluation et d'utilisation des connaissances. Selon certains intervenants, le renforcement des capacités faisait partie intégrante du processus d'évaluation.

19. Même si l'on s'est en général accordé à juger qu'un débat sur le statut juridique de la plateforme était prématuré, un échange de points de vue très utile sur la question a eu lieu. De façon générale, un net appui s'est dégagé en faveur des options B² ou D³, certains ont privilégié l'option C⁴, mais aucune option n'a été invalidée.

20. De l'avis général, il était trop tôt pour s'engager dans un débat détaillé sur la Plénière, le groupe scientifique et l'organe exécutif décrits dans le document sur la gouvernance. Toutefois, certains participants ont appuyé l'idée de donner à la plateforme une structure analogue à celle du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Selon deux intervenants, la Plénière pourrait être l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à la Convention sur la diversité biologique.

21. Plusieurs participants ont souligné la nécessité d'établir des critères et un processus transparent pour la mise en place du secrétariat. Il devrait s'agir, a-t-on convenu, d'un secrétariat de petite taille, un intervenant proposant que l'on utilise les services d'un secrétariat existant, en particulier si la plateforme proposée était un organe subsidiaire de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à la Convention sur la diversité biologique. Plusieurs participants ont proposé d'appuyer et d'accueillir le secrétariat.

22. Le document UNEP/IPBES/1/5 n'a fait l'objet d'aucune discussion.

23. Le Président a recommandé :

a) Que l'on continue à explorer les mécanismes susceptibles d'améliorer l'interface entre les sciences et les politiques dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques visant au bien-être et au développement durable de l'humanité. Ces mécanismes pourraient inclure des éléments d'alerte précoce, d'évaluation multi-échelle, d'information sur les politiques et de renforcement des capacités;

b) Qu'une analyse des carences soit réalisée en vue de renforcer l'interface entre les sciences et les politiques et que le rapport préliminaire soit distribué à la vingt-cinquième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement.

24. La réunion a recommandé que le Directeur exécutif du PNUE transmette les résultats de la réunion en cours à la vingt-cinquième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement et que le Conseil d'administration demande au Directeur exécutif d'organiser une deuxième réunion intergouvernementale et multipartite pour une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques dans le but de renforcer et d'améliorer l'interface entre les sciences et les politiques dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques pour le bien-être humain, notamment en examinant la possibilité de créer une telle nouvelle plateforme. Un participant a demandé en outre que les résultats de la réunion soient présentés à la troisième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention sur la diversité biologique.

² Option B : La plateforme est un organe intergouvernemental ayant un statut distinct de celui des organisations intergouvernementales existantes mais elle est institutionnellement rattachée à une ou plusieurs des organisations internationales existantes (par exemple par la mise à disposition des services de secrétariat ou d'administration). Elle pourrait être créée par décision d'une conférence intergouvernementale ou d'une organisation intergouvernementale existante ou suite aux décisions prises simultanément par deux organisations intergouvernementales ou plus.

³ Option D : la plateforme est un organe regroupant des entités intergouvernementales et non gouvernementales, mais elle est distincte des organisations intergouvernementales existantes. Elle pourrait être créée par décision d'une conférence intergouvernementale ou internationale.

⁴ Option C : la plateforme est un organe intergouvernemental créé en tant qu'organe subsidiaire d'une organisation intergouvernementale existante. Elle pourrait être créée par décision de l'organe directeur de cette organisation.